

Pour consulter la version en ligne, [cliquez ici](#)



La lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

juin 2019

## Actualité de la MDPH

Samedi 15 juin : La nuit du handicap



Fabrice Payen, le parrain de la Nuit du handicap : « En un instant ma vie a basculé et j'ai rejoint le club des handis.

J'y ai découvert les difficultés de ce nouveau statut mais aussi toute la richesse de ce nouveau monde. Accorder de la place à l'autre, malgré les différences, oublier ses appréhensions et se reconnaître dans l'autre. »

Deux villes participent dans les Hauts-de-Seine :

**Boulogne-Billancourt**

Qui est invité ? Tout le monde, et c'est gratuit ! Une trentaine d'associations ont répondu présent et le programme s'affiche dense : des spectacles extraordinaires s'enchaîneront de 16h à 22h. Handidanse, hip-hop, concert de rap et de rock par des artistes en situation de handicap ; de nombreux défis sportifs comme le volley assis, le cécifoot, le basket fauteuil, le judo ou le hockey sur gazon. Ces initiations seront animées en handisport ou sport adapté. Restauration rapide assurée par la brigade de l'Esat des Papillons blancs Rive de Seine Parc de Billancourt, 67 avenue Pierre Lefauchaux

Pour toute information, contactez Stéphane Laurent : 06 99 65 77 00

Programme détaillé : <https://www.nuitduhandicap.fr/boulogne-billancourt/>

### Clichy-la-Garenne

Au programme, des spectacles, de la danse, du théâtre, et bien d'autres.

Ils reviennent révéler leurs talents pour le plaisir de tous. Jeux ludiques à partir de 18h suivis d'un bal à 22h.

Place Saint-Vincent-de-Paul

Pour toute information, contactez Marie-Soazic Genonet : [nuitduhandicap.clichy@gmail.com](mailto:nuitduhandicap.clichy@gmail.com)

Programme détaillé : <https://www.nuitduhandicap.fr/clichy-la-garenne/>

---

## Enquête nationale de satisfaction des MDPH



L'enquête nationale de satisfaction des usagers des MDPH menée par la CNSA témoigne de perceptions "disparates en fonction de la nature des demandes et le type d'aides obtenues".

Lancée à l'automne dernier, cette enquête, qui bénéficiait d'un site dédié [www.mamdpdph-monavis.fr](http://www.mamdpdph-monavis.fr), va conduire à l'élaboration d'un baromètre national de satisfaction, dans le cadre du référentiel de missions et de qualité de service des MDPH élaboré par la CNSA.

Près des trois quarts des usagers se disent globalement satisfaits (35%) ou moyennement satisfaits (39%) de leur MDPH.

38% des répondants estiment que les aides dont ils bénéficient répondent à leurs besoins, tandis que 32,5% jugent qu'elles y répondent "moyennement" et 26% qu'elles n'y répondent pas. Une forte majorité d'usagers (69%) se dit insatisfaite du temps de réponse de la MDPH à leurs demandes d'aide, seuls 25% portent un jugement positif sur les délais de réponse.

Un certain nombre d'améliorations sont en cours. C'est le cas de l'allongement de la durée d'attribution de certaines aides et prestations, qui va réduire la fréquence de renouvellement des demandes.

---

## **Personimages : dépasser son handicap par l'expression artistique**



Personimages est une association reconnue d'utilité publique créée en 1976 qui met la création artistique à la portée des personnes en situation de handicap, une initiative visionnaire à l'époque.

Elle leur offre, à travers l'art, l'occasion de s'exprimer, de communiquer leur différence et leur richesse intérieure, ce que parfois elles ne peuvent pas transmettre par les mots.

Près de 10 000 personnes en situation de handicap psychique ou mental, jeunes ou adultes, ont révélé leurs talents de créateur au sein des ateliers Personimages.

Les ateliers d'arts plastiques, musique, théâtre, danse, mosaïque, modelage ... sont animés par des artistes professionnels. Ce professionnalisme leur permet de proposer des techniques assez variées pour que chaque participant puisse accéder à une expression personnelle, au plaisir de la création, et s'ouvre au monde de l'art.

Personimages anime une soixantaine d'ateliers en Ile-de-France : ateliers ouverts à tous à Paris et Versailles et ateliers en établissements (Foyers de vie, Maisons d'accueil médicalisées ...).

A partir de 6 personnes, des ateliers peuvent être montés dans les Hauts-de-Seine.

Toutes les informations sur <http://www.personimages.org/>

---

## **Grande consultation nationale sur le handicap**

Le 28 mai 2019, la ministre Sophie Cluzel chargée des personnes handicapées a annoncé le lancement de la consultation "Grande Cause Handicap", en partenariat avec le site [make.org](http://make.org).



GRANDE CAUSE MAKE.ORG

UNE VRAIE PLACE

**pour les personnes  
handicapées**

[make.org](https://make.org) est une entreprise sociétale qui initie des programmes de consultation citoyenne de grande envergure sur des questions sociétales "Grande Cause". L'objectif de ces Grandes Causes est d'identifier et mettre en œuvre des projets à fort impact mobilisant de nombreux citoyens.

La consultation nationale lancée aujourd'hui propose de répondre à une seule et simple question : Comment la société peut-elle garantir une vraie place aux personnes handicapées ?

Faites vos propositions [sur la plateforme de consultation en ligne](#)

**La consultation baptisée "Action Handicap" va se dérouler en 3 étapes :**

- › Phase de consultation : du 28 mai au 31 août, les citoyens votent et proposent leurs idées
- › Phase de transformation : cette phase d'une durée de 3 mois est mise en œuvre au travers d'ateliers de transformation qui réuniront les partenaires (entreprises, associations, institutions, médias et citoyens) afin de transformer les propositions citoyennes plébiscitées, consensuelles en actions concrètes.
- › Phase d'action : les actions proposées lors des ateliers sont mises en place, soutenues et mesurées par les acteurs de la coalition pendant 3 ans.

---

## Agenda

---

**Village AVH spécial 130 ans**

**13 juin**

Venez fêter les 130 ans de l'Association Valentin Haüy sur le parvis de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Entrée libre, gratuite

**14h à 19h**

**2, place Baudoyer  
75004 Paris**

**Inauguration du GEM AFTC**

**14 juin  
19h**

Inauguration du groupe d'entraide mutuelle pour personnes cérébrolésées parrainé par l'AFTC Ile de France et Paris Association pour personnes victimes de lésions cérébrales acquises dans le quartier Chemin de L'Ile, Chapelle de la Miséricorde avec concert de musique baroque

**54, rue André Doucet  
92 000 Nanterre**

contact.: [gemnannerre@gmail.com](mailto:gemnannerre@gmail.com)

**Journée régionale des familles de l'AFM-Téléthon**

**15 juin**

**Génocentre d'Evry**

Journée de rencontre avec deux ateliers-débats sur les thèmes du diagnostic et de la prise en charge orthopédique et trois espaces de partage permettant de rencontrer en continu des experts locaux et nationaux ainsi que d'autres familles. Nombreuses animations et notamment nouveautés en termes de véhicules adaptés, de fauteuils, des vêtements, des jeux adaptés...

Inscriptions en ligne <https://www.afm-telethon.fr/>

**Tournoi de tennis en fauteuil**

**11 au 16 juin**

**Parc Départemental des Sports de la Grenouillère d'Antony**

34ème édition du BNP Paribas Open de France au Parc Départemental. Ce tournoi possède le statut de Super Series, catégorie la plus élevée après les Grands Chelems. L'événement est organisé par Event Tennis Fauteuil sous l'égide de la Fédération Française de Tennis et de l'ITF.

Entrée est libre et accessible à tous

**Musée d'art moderne de la Ville de Paris**

**14 juin  
10h-13h**

Découverte des œuvres de la collection permanente du musée en LSF par une intervenante culturelle  
Plusieurs dates

Visite gratuite, sur réservation par téléphone uniquement : 01 53 67 40 80 / 01 53 67 40 83 / 01 53 67 40 94

**10, avenue du Président Wilson  
75016 Paris**

**Journée porte ouverte CRAIF**

**15 juin  
10h-16h**

**6, cour Saint-Eloi  
75012 Paris**

Le centre de ressources autisme d'Ile-de-France (CRAIF) sera ouvert au public et des ateliers seront proposés.

Gratuit, sur inscription

**Conférence de l'ANECAMPS**

**18 juin  
13h-16h**

**Auditorium de l'Hôtel-de-Ville  
75004 Paris**

Interventions sur l'action précoce et ses bénéfices et échanges autour de pratiques innovantes

Gratuit, sur inscription

**La vie de Galilée de Bertolt Brecht à la Comédie Française**

**22 juin  
14h**

**Place Colette  
75001 Paris**

Pièce de théâtre accessible en sur titrage adapté avec l'association Accès Culture : La vie de Galilée de Bertolt Brecht.  
Pour public sourd et malentendant, mal et non voyant.  
Plusieurs dates

Tarifs : de 5 à 43€ - (Catégories A/B/C)

Réservation par mail : [accessibilite@comedie-francaise.org](mailto:accessibilite@comedie-francaise.org)  
par tél : 01 44 58 15 09 / 01 44 58 15 14

**Le cerveau en lumière, conférence au Collège de France**

**25 juin  
9h-18h**

**11, place Marcelin Berthelot  
75005 Paris**

Conférence organisée par l'ITMO neurosciences. Chercheurs, médecins, associations, responsables politiques et économiques sont réunis une journée autour d'une réflexion sur les enjeux de la recherche sur le cerveau.

Programme : <https://itneuro.aviesan.fr/programme-colloque-le-cerveau-en-lumieres-.html>

Gratuit sur inscription : <https://itneuro.aviesan.fr/inscription-25-juin-2019.html>

**Mon frère et son autisme – exposition photo**

**26 juin – 27 juillet**

**Espace Andrée Chedid à Issy-les-Moulineaux**

La jeune photographe Lucie Hodiesne présente une série de photographies sur son frère autiste.

**Musée de la vie romantique**

**30 juin  
15h**

**16, rue Chaptal  
75009 Paris**

Découverte des œuvres de la collection permanente du musée en LSF pour enfants, adolescents, adultes sourds et malentendants

Activité gratuite, sur réservation : [reservations.museevieromantique@paris.fr](mailto:reservations.museevieromantique@paris.fr)

**Nautique**

**5 au 28 juillet**

**Parc nautique départemental de l'Île-de-Monsieur  
4 rue de Saint-Cloud  
Sèvres**

RHandisport : les activités, encadrées par Boulogne 92 (aviron), le Comité départemental de canoë-kayak et Nautique Sèvres (voile) sont également accessibles aux personnes en situation de handicap

Inscriptions :  
handi-aviron : 01.46.29.01.48, handi-kayak : [handi@cdck92.fr](mailto:handi@cdck92.fr), handivoile : 06.10.67.21.20).

Renseignements : 01 46 29 01 50

**« YES WE VAN »**

**14h-18h  
6 juillet**

**100, rue de Charenton  
75012 Paris**

Rencontre autour d'handi-voyageurs, professionnels du voyage et de la mobilité, blogueurs d'handi-aventures.

Gratuit, ouvert à tous

**Conférence sur  
« Rétablissement,  
réhabilitation  
psychosociale et  
schizophrénie »**

**10 juillet**

**Hôpital Albert Chenevier  
94 000 Créteil**

Conférence du FondaMental Advanced Center of Expertise avec Julien Dubreucq du Centre Hospitalier Alpes-Isère, Grenoble et Jérôme Favrod de l'Institut et haute Ecole de la santé La Source à Lausanne en Suisse

Des informations sur le site : <https://www.fondation-fondamental.org/>

---

## Dossier

### DES EVOLUTIONS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPEES



#### **L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés réformée par 3 décrets**

- Décret n° 2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par application d'un accord agréé

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

- Décret n° 2019-522 du 27 mai 2019 relatif à la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

- Décret n° 2019-523 du 27 mai 2019 fixant les modalités de calcul de la contribution due au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

Les trois décrets, applicables à compter du 1er janvier 2020, recadrent les modalités de déclaration, de calcul et de mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs

handicapés (OETH).

Actuellement : tout établissement comprenant vingt salariés ou plus est tenu de respecter un taux d'effectif minimal de 6% de travailleurs handicapés, faute de quoi il s'expose à une contribution à l'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) ou — pour les structures publiques — au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

A partir de 2020, l'obligation d'emploi ne sera plus déterminée établissement par établissement mais pour l'entreprise dans son ensemble. Cela permet de faire entrer dans la contribution les entités qui comptent moins de 20 salariés. Le taux de 6 % pourra être révisé tous les cinq ans selon la part des Français en situation de handicap.

Priorité à l'emploi direct : la déclaration sociale nominative devra prendre en compte dans l'effectif des bénéficiaires l'ensemble des travailleurs concernés par l'article L5212-13 du Code du travail "quelles que soient la durée et la nature de leur contrat, y compris les stagiaires, les personnes en période de mise en situation en milieu professionnel et les personnes mises à disposition par les entreprises de travail temporaire ou les groupements d'employeurs". Ce nouveau calcul exclut le recours aux achats de biens et de services auprès des entreprises adaptées, des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des travailleurs indépendants handicapés.

La sous-traitance reste malgré tout déduite du montant de la contribution due par l'entreprise. Le montant de la déduction est calculé en appliquant un taux de 30% au prix hors taxes des fournitures, travaux ou prestations figurant au contrat, duquel sont déduits les coûts des matières premières, des produits, des matériaux, de la sous-traitance des consommations intermédiaires et des frais de vente et de commercialisation. Un taux qui peut passer à 50% ou 75% selon le pourcentage de travailleurs handicapés compris dans les effectifs.

La présence d'un référent handicap dans les entreprises d'au moins 250 salariés et dans chaque centre de formation des apprentis devient également obligatoire. Ce référent est défini comme une personne ressource qui incarne le sujet du handicap et fait le lien entre les différents acteurs qui composent l'entreprise mais aussi avec l'extérieur.

---

### **Les entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) voient le jour**

Le décret n° 2019-360 du 24 avril 2019 a créé les « entreprises adaptées de travail temporaire ». Agréées comme entreprise adaptée, les EATT ont pour activité exclusive de favoriser la valorisation des compétences des travailleurs reconnus handicapés qu'elles emploient auprès des autres employeurs (publics et privés), et ce de manière durable. Elles doivent mettre en œuvre un accompagnement professionnel renforcé durant la mission et en intermission. Les contrats doivent proposer l'acquisition d'une expérience professionnelle, un suivi individuel et l'accès à des formations.

Selon l'Union nationale des entreprises adaptées, ce nouveau modèle doit « faire émerger un spécialiste du travail temporaire et du placement tourné vers les travailleurs situation de handicap et créer de nouvelles voies de recrutements chez les autres employeurs ». Les travailleurs handicapés représentent aujourd'hui moins de 1% des intérimaires.

Ce nouveau dispositif ouvre droit à une aide financière de l'Etat, destinée à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés, d'un montant annuel de 4 472 euros par équivalent temps plein accompagné, réduit à due proportion du temps de travail effectif ou assimilé. Quant aux entreprises clientes, elles pourront comptabiliser dans leur DOETH (Déclaration obligatoire d'emploi de TH), les travailleurs détachés dès leur première journée de mission et au prorata de sa durée.

Cette expérimentation est menée jusqu'au 31 décembre 2022. Une évaluation sera remise au gouvernement et au Parlement pour en mesurer les effets.

---

### **L'accès aux formations professionnelles simplifié**

Depuis le 1er janvier 2019, les droits acquis sur le compte personnel de formation (CPF) sont majorés. Chaque année, les personnes handicapées qui travaillent à temps plein ou partiel, présents plus de la moitié de la durée légale de travail, pourront capitaliser 800



euros sur leur CPF, avec un plafond de 8 000 euros. Cela concerne notamment des personnes de plus de 16 ans admises en ESAT, ayant conclu un contrat de soutien et d'aide par le travail.

Pour en savoir plus sur les actions de l'AGEFIPH  
<https://www.youtube.com>

---

### **Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine**

2, rue Rigault 92000 Nanterre

Tél. : 01 41 91 92 50

#### **Horaires d'ouverture**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

En savoir plus sur [www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)



[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)